

Contrat pluriannuel d'assainissement

Rapport n° CP/2014/586

Service gestionnaire :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'approbation du programme prévisionnel des travaux annexé aux contrats.

Par délibération du 31 mars 2011, le Conseil Général a donné délégation à la commission permanente pour l'approbation des programmes prévisionnels de travaux et des contrats concernant l'alimentation en eau potable ainsi que l'assainissement.

Un contrat est soumis à la commission permanente dans le cadre de ce rapport :

- Avenant n°1 au contrat pluriannuel d'assainissement entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le Département et la commune de Haguenau. L'avenant a pour but de modifier les engagements financiers de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la station de Marienthal et du collecteur le long de la Moder canalisée (+ 87 300 €). La participation du Département demeure inchangée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve, dans les conditions précisées par le rapport, l'avenant n° 1 au contrat pluriannuel d'assainissement, à intervenir entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le Département et la commune de Haguenau.

Elle autorise son président à signer cet avenant au nom du Département.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL